



Rapport annuel 2019

Un rapport d'activités se doit de porter un regard rétrospectif sur l'année écoulée. Cependant, à l'heure où ces lignes sont rédigées, il est difficile de faire abstraction du contexte particulier de ce printemps 2020. Un printemps marqué par la pandémie de Covid-19 et son lot de conséquences sanitaires, économiques et sociétales.

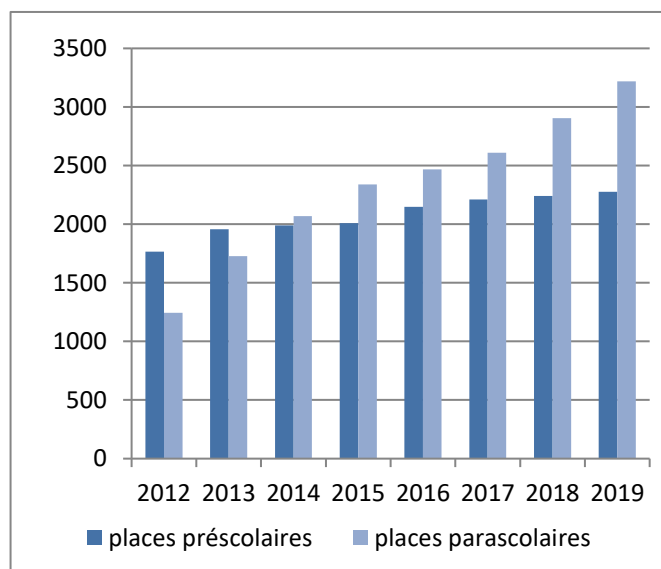
La crise sanitaire a révélé l'indispensabilité de nombreuses fonctions. L'accueil extrafamilial en est une. La fermeture des structures d'accueil extrafamilial pré et parascolaire a montré combien ces structures sont des maillons essentiels de l'activité économique et des partenaires indispensables des parents.

Que de défis ont été relevés depuis la mi-mars dernier par les parents bien sûr, mais aussi par les collaboratrices et collaborateurs des structures d'accueil extrafamilial et du service de protection de l'adulte et de la jeunesse. Que de défis pour continuer à accueillir les enfants des professionnel-le-s ne pouvant pas faire du télétravail, pour préserver la viabilité économique des structures et pour préparer la reprise des activités en devant chercher le subtil équilibre entre proximité humaine et distanciation physique. Que toutes ces personnes qui ont relevé ces défis avec engagement soient ici chaleureusement remerciées.

Tout comme nous saluons aujourd'hui plus que jamais la force du partenariat entre employeur-euse-s, collectivités publiques et parents, caractéristique de la loi neuchâteloise sur l'accueil des enfants. Un partenariat qui porte des fruits concrets. En témoigne le fait que le taux de couverture fixé par la loi sur l'accueil des enfants est pratiquement atteint. Un succès dont on peut se féliciter.



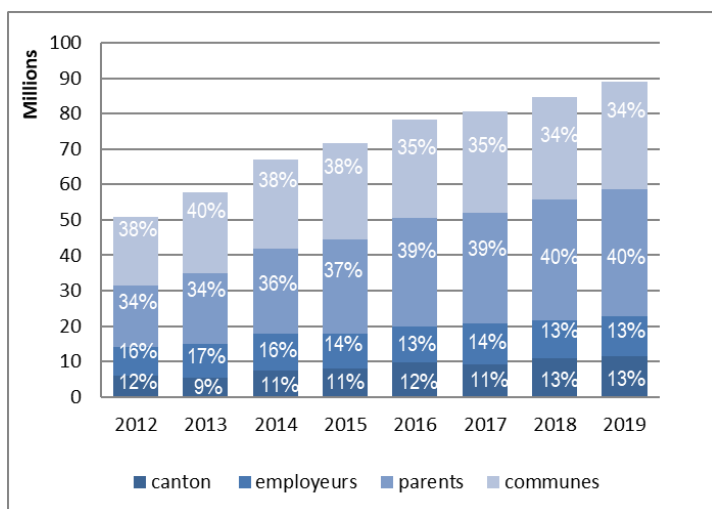
Florence Nater
Juin 2020
Présidente du Conseil de gestion



L'année 2019 a vu l'ouverture de 351 places d'accueil extrafamilial. Le 90% des places créées, soit 315, est de type parascolaire ; les 36 places restantes de type préscolaire. L'ensemble de ces nouvelles places sont des extensions de structures existantes.

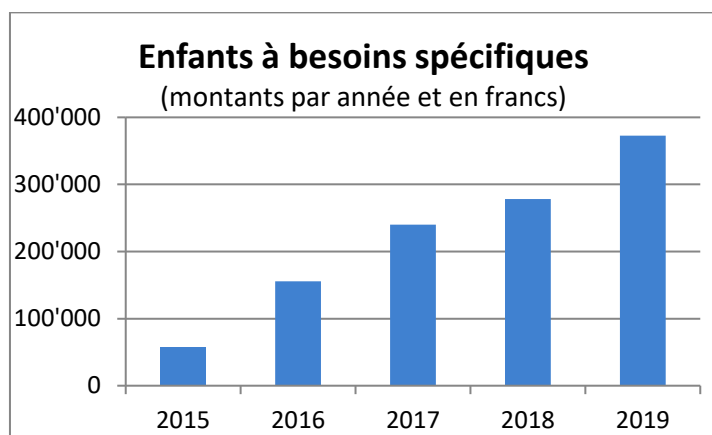
Au 31 décembre 2019, le taux de couverture préscolaire se montait à 29.2% et le taux de couverture parascolaire à 20.6%. Les objectifs ambitieux de la LAE pour 2020 sont pratiquement déjà atteints avec une année d'avance ! (Pour rappel, la LAE prévoyait à fin 2020 un taux de couverture de 30% pour le préscolaire et de 20% pour le parascolaire).

Au 31 décembre 2019, le canton offrait 2276 places d'accueil extrafamilial préscolaire et 3219 places d'accueil extrafamilial parascolaire, réparties sur l'ensemble du territoire cantonal.



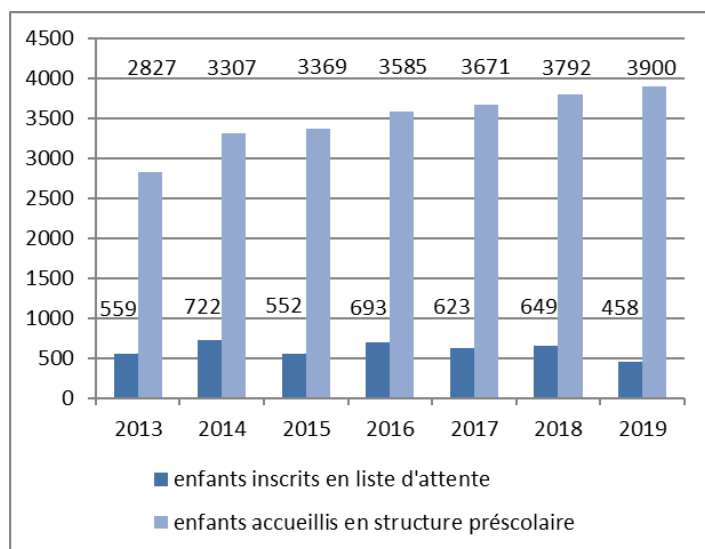
En termes financiers, la participation globale de tous les partenaires (parents, employeur-euse-s, communes et canton) s'élève pour l'année 2019 à Fr. 88'891'776.- :

- 36.0 millions à charge des parents
- 11.2 millions pour les employeurs (part au fonds)
- 30.0 millions à charge des communes
- 11.4 millions à charge de l'État de Neuchâtel (part au fonds)



La procédure permettant le financement de personnel supplémentaire dans les structures d'accueil extrafamilial en lien avec l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques liés à un handicap s'est mise en place dès 2015 et continue de déployer ses effets en 2020.

Ce sont progressivement 5 enfants en 2015, puis 12 en 2016, 19 en 2017, 28 en 2018 et 40 en 2019 qui ont pu bénéficier de personnel d'encadrement supplémentaire. Ainsi l'accueil et l'intégration de ces enfants dans les structures d'accueil leur garantissent une prise en charge de qualité dans le respect des principes d'égalité des chances et de l'universalité de l'accueil voulue par la loi cantonale.



Le nombre d'inscriptions en liste d'attente préscolaire cantonale est à mettre en parallèle avec les 3900 enfants inscrits en structure préscolaire et avec les mouvements annuels naturels d'environ 2400 enfants (arrivées, déménagements, départ à l'école, etc.).

À ce jour, le temps d'attente pour obtenir une place en structure préscolaire est nul pour autant que l'inscription ait été faite en début de grossesse et que le parent soit prêt à se déplacer par rapport à son lieu de domicile ou de travail.

PORTRAIT

Conseil de gestion du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial 2019

- **Florence Nater**, présidente, représentant l'État
- **Edith Aubron Marullaz**, représentant les communes
- **Jean-Claude Baudoin**, représentant les employeur-euse-s
- **Régine De Bosset**, représentant les employeur-euse-s
- **Anne Bourquard Froidevaux**, représentant les employeur-euse-s institutionnels
- **Pascal Queloz**, représentant les employeur-euse-s
- **Jean-Paul Wettstein**, représentant les communes
- **Christian Fellrath**, secrétaire